

COMMUNE DE ROUFFIAC

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 MARS 2020

L'an deux-mille-vingt le 2 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, DURAND Christel, GONTHIER Céline, MOUTARDE CASSAR Marilyne, PEINTRE Séverine, VÉTIL Christine - MM. CATHALA David, COGNE David, ESTEVENY Jean-François, FOURES Frédéric, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, TRÉBOSC Michel, VIGUIER Lionel.

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme PEINTRE Séverine

Date de convocation : 27/02/2020

Ordre du jour :

1. *Approbation de la réunion du conseil municipal 10 février 2020*
2. Délibération vote des taux des taxes locales
3. Point Covid19
4. Travaux divers
5. Questions diverses

1. Approbation de la réunion du conseil municipal du 10 février 2020 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération vote des taux de taxes locales

Délibération 10-2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions en vigueur en vue de fixer les taux pour recouvrir les impôts locaux. Il soumet plusieurs simulations au Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts notamment son article 1639A,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

DECIDE : d'augmenter les taux d'imposition comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti : + 4%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : + 1%

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti : 13.73 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 76.36%

3. Point Covid19

M. le Maire présente au conseil municipal les préconisations gouvernementales et les mesures à adopter en cas d'amplification de cette nouvelle pandémie.

4. Travaux divers

Aucune information supplémentaire n'est apportée lors de cette réunion.

5. Questions diverses :

Aucune information supplémentaire n'est apportée lors de cette réunion.

Fin de séance : 23h45